

DATE: LE 29 JANVIER 2019 POUR TOUTES LES ÉCOLES

ÉCOLE	HEURES
À l'Orée-des-Bois	7h 30 à 15 h 30 (sans arrêt dîner)
À l'Unisson	8 h 00 à 12 h 00 et 12 h 30 à 16 h 30
Aux Quatre-Vents	8 h 15 à 15 h 30 (sans arrêt dîner)
Aux Couleurs-du-Savoir	8 h 00 à 12 h 00 et 12 h 30 à 15 h 30
Bellefeuille	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 15 à 15 h 30
Bouchard	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 15 h 00
Dansereau/Saint-Martin (inscription se fera à l'école Saint-Martin)	8 h 00 à 11 h 30 et 12 h 30 à 16 h 00
De l'Envolée	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00
De la Croisée-des-Champs	8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00
De La Durantaye	8 h 00 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
De la Source	8 h 00 à 11 h 45 et 13 h 00 à 17 h 00
de la Volière	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00
des Falaises	8 h 00 à 12 h 00 et 12 h 30 à 15 h 30
Des Hautbois	8 h 30 à 11 h 30 et 12 h 30 à 15 h 00
Des Hauteurs	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 30
Du Champ-Fleuri	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00
Du Joli-Bois	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 30
Dubois	8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 00
Horizon-Soleil	8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00
Jean-Moreau	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30
L'Oasis	8 h 15 à 11 h 45 et 13 h 15 à 15 h 45
Mariboisé	8 h 00 à 12h 00 et 12 h 30 à 15 h 30

Mer-et-Monde	7 h 45 à 18 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Notre-Dame	8 h 00 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Du Parchemin	8 h 15 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Du Triolet	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 15 h 30
du Grand-Héron	8 h 00 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 00
Prévost	8 h 00 à 11 h 00 et 13 h 00 à 15 h 30
Sans Frontières	8 h 00 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Sacré-Coeur	8 h 00 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Saint-Alexandre	8 h 30 à 11h 30 et 13 h 15 à 15 h 30
Saint-André	8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 30
Saint-Hermas (inscription se fera à l'école Saint-André)	8 h 00 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 30
Saint-Jean-Baptiste	8 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 16 h 30
Saint-Joseph	7 h 30 à 15 h 30 (pas d'arrêt dîner)
Saint-Julien	7 h 30 à 11 h 30 et 13 h 00 à 15 h 30
Saint-Philippe	8 h 00 à 11 h 45 et 13 h 00 à 16 h 00
Sainte-Anne	8 h 00 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Sainte-Paule	8 h 00 à 16 h 00 (pas d'arrêt dîner)
Sainte-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus	8 h 30 à 15 h 30 (pas d'arrêt dîner)
Val-des-Monts	8 h 00 à 11 h 45 et 13 h 00 à 16 h 00